

Lys' mag

Ville de Dammarie-lès-Lys

Une aide financière
**POUR ROULER
AU BIOCARBURANT**



Réagissez à l'actualité
de la Ville sur le Facebook
Mairie Dammarie lès Lys



Bonjour, pourriez-vous me dire où
je peux donner des vêtements ?

Nous en parlions dans un précédent numéro, si vos vêtements sont en bon état, l'Espace Albert Schweitzer (place du 8 mai 1945 jouxtant la médiathèque) met à disposition un bac de récupération à l'accueil. Les vêtements seront donnés à ceux qui en ont besoin. Si les vêtements sont en mauvais état vous pouvez vous rendre en déchetterie (rue de Seine).



Bonsoir, j'ai retrouvé ma poubelle
d'ordures ménagères cassé !
Comment procéder à un
changement ?

Pour toute réparation ou remplacement
de votre bac, contactez le
SMICTOM-LOMBRIC au 0 800 81 49 10.

Un agent du SMICTOM interviendra dans
les meilleurs délais afin de remplacer
les pièces cassées ou remplacer le bac.
L'intervention se fait à domicile. Il vous
sera demandé de laisser votre bac visible
et accessible afin que l'agent procède à
la réparation ou au changement de bac si
nécessaire.



L'Estival du Lys est-il prévu cette année ?

La manifestation de l'été à Dammarie est bien
prévue cette année, du 12 au 30 juillet.
Le programme sera précisé dans le prochain
numéro du magazine.



J'habite à Dammarie et j'aimerais savoir
s'il existe un service pour m'aider à
remplir ma déclaration d'impôts ?

Il existe un site Internet
www.impots.gouv.fr/portail/contacts pour
poser vos questions ou le numéro de
téléphone 0 809 401 401 (service gratuit
+ coût de l'appel) du lundi au vendredi de
8h30 à 19h pour vous aider à distance.



Chères
Dammariennes,
chers
Dammariens,

Sommaire

P.4-5 En bref

P.6-7 Élections
départementales et régionales

P.8 Lutter contre
l'habitat indigne

P.9 Une aide financière
pour rouler au biocarburant

P.10-11 Présentation de la
future Maison des Ressources

P.12-13 Mission Locale :
un acteur pour l'emploi des
jeunes très sollicité

P.14 Tribune libre

P.15 Signer avec bébé :
communiquer autrement

Nous entamons une lente décrue de la pandémie dans notre pays et une reprise progressive des activités. Nous nous en réjouissons tous mais la crise sanitaire a touché beaucoup de nos concitoyens sur le plan social, économique et psychologique. Les jeunes n'ont pas été épargnés. La Mission Locale est

un des acteurs majeurs dans leur accompagnement à la recherche d'un emploi ou de formation. Elle va renforcer sa présence au sein de la ville, en développant ses permanences à l'Espace Jeunes.

Cette crise a aussi confirmé la fracture numérique qui existe et la nécessité de donner à tous, au minimum, les connaissances de base pour maîtriser l'informatique et internet.

Si la pandémie occupe depuis maintenant plus d'un an le devant de la scène, les enjeux écologiques et climatiques doivent rester une préoccupation majeure. Nous menons de nombreuses actions



Gilles Battail
Maire de Dammarie-lès-Lys
Conseiller régional

afin de réduire les émissions de Co², la pollution et de préserver les ressources naturelles. La subvention que nous mettons en place pour favoriser l'utilisation du bio-carburant va dans ce sens.

L'ensemble de ces sujets, qui parcourent notre société, sont au

cœur de la Maison des Ressources, qui vous est présentée dans ce magazine. Nous espérons que cet équipement deviendra, dans les prochains mois, un lieu incontournable dans lequel habitants, associations, élus et services municipaux viendront partager leurs savoirs et compétences et produire ensemble des projets utiles à tous.

Enfin le mois de juin est celui des élections départementales et régionales. Le risque majeur est celui de l'abstention. Aussi je vous invite à faire ce geste si important, que tant d'autres femmes et hommes nous envient : aller voter en toute liberté.

Carnet

Naissances : Bienvenue à
BAMBA Massé, MEDJDOUB Bilal,
BITIER Noelly, AMARA Amine,
ZENGOMONA Annah,
BLONDEL BOUVIER Maëlys,
POVEDA Sandro, EKUASE Adesuwa,
JARRIAU Soumaya.

Mariages : Félicitations à
Ahoéfa WILSON et Tchémagnihodé
GODONOU (24/04/2021),
Marie-Christine CARNEIRO et
Feliz BERNARDINO DUARTE (24/04/2021),
Nawel EBAIHI et Bilal DERMENONVILLE
(14/05/2021),
Radostina ALEKSANDROVA et

Georges LAMIDIEU (14/05/2021),
Brigitte THOMAS et
Alexandre WALRAEVENS (15/05/2021).

Décès : Toutes nos condoléances à la
famille et aux proches de Denise Gault,
décédée à l'âge de 74 ans le 1^{er} mai 2021.



Les chatons sont de retour

En cette période de naissance, si vous repérez des chatons, seuls ou avec leur mère, n'hésitez pas à contacter l'association *Les Chats Libres de La Rochette* avec qui la Ville a un partenariat.

Surtout ne prenez pas les chatons, même s'ils semblent seuls ! Leur mère va probablement revenir, et il est indispensable, pour leur survie, de les laisser avec elle.

Cette démarche est nécessaire pour le bien-être des animaux et pour éviter la prolifération des chats et des chatons.

☰ Signalements au 07 82 17 42 76 – 06 70 04 58 15 ou 06 76 88 14 44 (N'hésitez pas à envoyer un sms ou à laisser un message vocal).

Consulter ses droits sociaux en un clic

Santé, famille, logement, retraite, solidarité, emploi... Le site www.mesdroitssociaux.gouv.fr vous permet d'accéder de manière centralisée aux prestations dont vous bénéficiez, de simuler vos droits à certaines aides (APL, RSA, prime d'activité, AAH, C2S, ACS...), ainsi que d'engager vos démarches auprès de certains organismes.

☰ Infos : www.mesdroitssociaux.gouv.fr

Élections : Et si vous étiez assesseur ?



La Ville recherche des volontaires, inscrits sur les listes électorales, pour tenir le rôle d'assesseur dans un bureau de vote lors des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin prochains. Votre rôle consiste à contrôler et faire signer la liste d'émargement et à apposer sur la carte électorale le timbre portant la date du scrutin.

Vous pouvez également être amené à suppléer ou assister le Président du bureau de vote et de ce fait procéder au contrôle d'identité des électeurs et tenir l'urne. Enfin, les assesseurs titulaires doivent participer à la clôture du scrutin et au dépouillement des votes.

Selon l'article R44 du Code Électoral, les assesseurs ne sont pas rémunérés.

☰ Si vous êtes intéressé, nous vous remercions de prendre contact au 01 64 87 44 52 ou par mail à v.soares@mairie-dammarie-les-lys.fr

Inscriptions au vide-greniers

Le prochain vide-greniers du centre-ville se tiendra en septembre si les conditions sanitaires le permettent. Pour avoir un stand, il est nécessaire de s'inscrire entre le 28 juin et le 27 août inclus, par courrier (Service Fêtes et Manifestations, 26 rue Charles de Gaulle, 77190 Dammarie-lès-Lys) ou en prenant rendez-vous en contactant le 01 64 87 45 16.

Les tarifs varient selon le métrage demandé.

☰ Infos et pièces à fournir : www.mairie-dammarie-les-lys.fr



Lutter contre les frelons asiatiques

Cette espèce est redoutable pour les abeilles mellifères et pour les pollinisateurs sauvages.

Pour lutter contre cette prédation importante en été, il est indispensable de détruire les nids, dès qu'ils sont repérés. Toutefois, attention à ne pas prendre de risque en intervenant sur un nid, sans connaissance et sans équipement. Il vaut mieux recourir à des professionnels agréés. Sachez que les pompiers n'interviennent pas chez les particuliers, sauf risque majeur lié, par exemple, à une installation particulière du nid.

Si vous repérez un nid de frelons asiatiques sur la voie publique, n'hésitez pas à alerter la mairie.

Infos : www.mairie-dammarie-les-lys.fr

Emploi, formation, volontariat pour les jeunes ...

Pour vous aider à trouver un emploi, une formation, un volontariat, il existe un site dédié aux jeunes : 1jeune1solution.gouv.fr. Des offres d'emploi en CDD, CDI ou en alternance, des missions de volontariat ainsi que des événements de recrutement y sont référencés, ou encore la possibilité de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un conseiller de votre mission locale ou de Pôle Emploi.

Infos + : 1jeune1solution.gouv.fr et

0 801 010 808

(numéro vert gratuit) pour être conseillé et orienté.

Participez au contenu éditorial du

Lys' mag

Un sujet municipal vous intéresse, nécessite selon vous une information dans le Lys' mag, n'hésitez pas à nous soumettre vos idées à l'adresse suivante servicecommunication@mairie-dammarie-les-lys.fr en précisant également vos coordonnées (nom, prénom, téléphone).



Réouverture des cinémas

Après une année de fermeture, les salles de cinéma, ainsi que les autres lieux culturels peuvent enfin ouvrir, à nouveau, leurs portes au public. Et quoi de mieux que d'accompagner cette reprise avec *La Fête du Cinéma*. L'édition 2021 débutera à partir du mercredi 30 juin jusqu'au dimanche 4 juillet au cinéma Pathé Gaumont de Dammarie-lès-Lys. Nous vous en rappelons le principe : durant 3 jours, la place de cinéma est au tarif unique de 4 € pour tous les spectateurs quel que soit la séance !

Autre événement dans votre cinéma, la venue de l'équipe du film *Opération Portugal*, D'jal et Frank Cimièrre (le réalisateur), le dimanche 27 juin prochain pour une projection exceptionnelle à 14h30.

Infos : Réservez vos places sur :

www.cinemaspathegaumont.com

ÉLECTIONS

départementales et régionales

À l'approche des élections des 20 et 27 juin, le Lys'mag fait le point sur ces scrutins et le fonctionnement de ces institutions, dont les champs de compétences sont souvent méconnus.



C'est une situation inédite depuis 2004, la COVID-19 ayant bousculé l'agenda, les élections départementales et régionales auront lieu le même jour.

DÉROULEMENT DU SCRUTIN

Les électeurs devront déposer deux enveloppes dans des urnes distinctes. Les élections départementales se déroulent en deux tours. Les électeurs doivent voter pour un binôme composé d'un homme et d'une femme. Pour être élu au premier tour, un binôme doit recueillir à la fois la majorité absolue et le quart des électeurs inscrits. Si aucun des binômes ne l'emporte au premier tour, un second tour est organisé.

Au second tour, sont autorisés à se présenter les binômes ayant obtenu au moins 12,5 % des voix des électeurs inscrits. La majorité relative (le plus grand nombre de voix) suffit pour être élu.

Deux tours également pour les élections régionales. Les électeurs votent pour une liste départementale. Au premier tour, en cas de majorité absolue, les sièges sont attribués à chaque liste en fonction du nombre de

voix obtenues. Si la majorité absolue n'est pas atteinte par l'une des listes, il est procédé à un second tour. Seules peuvent alors se présenter les listes qui ont obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés. La liste arrivée en tête reçoit le plus grand nombre de sièges au conseil régional.

DES COMPÉTENCES PROPRES À CHACUN

Avec la décentralisation, l'État a progressivement transféré des compétences aux communes, aux départements et régions. Alors que les communes disposent d'une "compétence générale", qui leur permet de s'impliquer dans tous les sujets (santé, éducation, sport, tourisme, social...), il en va diffé-

remment pour les régions et les départements, dont les compétences sont délimitées par la loi. La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 leur a confié de nouvelles compétences et en a redéfini certaines. Elle réaffirme par exemple la vocation du Département à soutenir des actions de solidarité et de cohésion territoriale. Ce sont les départements qui gèrent l'aide sociale à l'enfance, les dispositifs d'autonomie pour les personnes âgées ou handicapées, ou encore le revenu de solidarité active (RSA). Ils ont aussi compétence pour la gestion des collèges et la voirie départementale.

Les régions, devenues des collectivités territoriales pleines et entières en 1982, ont vu le champ de leurs compétences augmenter et se diversifier au fil des lois de décentralisation. La loi NOTRe renforce les attributions des régions en matière de développement économique et culturel du territoire. Elles sont

des acteurs majeurs des politiques de transports en commun, du soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat. Enfin elles sont en charge de la construction, de l'entretien et de l'équipement des lycées, soit 465 lycées publics en Île-de-France.

Horaires des bureaux de vote :

8h - 18h

VOTER PAR PROCURATION

Si vous êtes absent lors du scrutin, vous pouvez choisir une personne qui votera à votre place.

Il a 3 possibilités pour faire la démarche :

- Utiliser le téléservice : www.maprocuration.gouv.fr, puis aller en personne au commissariat avec un justificatif d'identité et l'e-mail de confirmation du dépôt de la demande en ligne.
- Imprimer le formulaire disponible sur www.formulaires.service-public.fr, puis le remettre, en personne en présentant un justificatif d'identité au commissariat ou au tribunal.
- Remplir à la main le formulaire disponible au commissariat et présenter un justificatif d'identité

Chaque électeur pourra disposer de deux procurations contre une seule habituellement (pour celles établies en France).



LUTTER

contre l'habitat indigne

Les élus ont décidé de mettre en place un permis de louer. Ce dispositif permet de lutter contre les marchands de sommeil et la location de logements insalubres sur la commune.



« Avant toute mise en location, une vérification du bien sera effectuée » indique Sylvie Pagès, adjointe déléguée au logement.

À l'ordre du jour du conseil municipal du 24 juin prochain, les élus délibéreront sur le permis de louer. Ce dispositif permet d'imposer à n'importe quel propriétaire, dans des secteurs définis, l'obligation d'avertir la mairie dès la première mise en location de son logement ou lors d'un changement de locataire. La Ville aura alors un mois pour examiner le dossier dans lequel figurera notamment des informations techniques comme les diagnostics de performance énergétique et amiante qui sont obligatoires dans le cadre de la location. Une vérification du bien sera ensuite effectuée par le biais

d'une visite du logement afin de s'assurer du respect des critères de décence.

LES SECTEURS DE L'ANCIEN PLUS TOUCHÉS

« Nous souhaitons appliquer ce dispositif prioritairement dans les quartiers soumis à une forte tension immobilière » précise Sylvie Pagès, adjointe au logement. Le périmètre retenu comprend donc le secteur de la gare, du haut de Dammarie, de la Fosse aux Anglais, mais aussi le centre-ville avec le secteur du

Château Gaillard, de l'Abbaye du Lys et de la Fontaine couverte. « Ce sont des secteurs où le patrimoine est plutôt ancien. Il y a souvent plus de risque d'y trouver des problèmes d'insalubrité », ajoute l'élue. Ce permis de louer, créé dans le cadre de la loi Alur, a déjà été adopté par la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine (CAMVS) et appliquée notamment dans l'hyper-centre de Melun. Si la délibération est adoptée, le permis de louer entrera en vigueur à Dammarie au 1^{er} janvier 2022.



UNE AIDE FINANCIÈRE pour rouler au biocarburant

Dans le cadre de sa politique en faveur de la transition écologique, la Ville va proposer une aide financière afin d'inciter les Dammariens, à installer un boîtier de conversion, leur permettant de rouler au flex fuel.

La Ville souhaite promouvoir l'utilisation de carburant plus propre et écologique. Le super éthanol E85 est un mélange entre une énergie renouvelable et une énergie fossile. Ce biocarburant est constitué de 65 à 85 % de bioéthanol et 15 à 35 % de sans-plomb 95. Il est produit uniquement avec des plantes sucrières, la betterave, ou amidonnées contenues dans les céréales comme le blé ou le maïs, mais pas de plantes oléagineuses comme l'huile de palme. Il permet de réduire les émissions de CO₂ du véhicule de 40 % en moyenne, les particules fines de 90 % et les polluants irritants pour les bronches de 1/3. Pour utiliser ce carburant vert, il faut installer un boîtier de conversion, sur votre véhicule à essence. Ce dernier ne doit pas être antérieur aux années 2000 et compatible avec le E90. Vous pourrez ensuite rouler indifféremment à l'essence ou à l'éthanol.

UNE DÉMARCHÉ SIMPLE

La Ville financera la mise en œuvre de cette technologie à hauteur de 50 % du montant du boîtier avec un plafond maximal fixé à 800 €. La pose devra



© FlexFuel Energy Development

▲ L'installation du boîtier est un procédé qui n'entraîne aucune modification significative du véhicule.

être réalisée auprès d'un garage homologué. Pour bénéficier de cette aide financière qui sera mise en place dès septembre prochain, il vous faudra remplir un formulaire que vous pourrez trouver sur le site de la Ville, demander par courrier ou par mail. Cette subvention est réservée aux Dammariens possédant un véhicule d'une puissance fiscale maximum de 8 chevaux fiscaux. Elle sera versée après transmission de la facture attestant la pose du boîtier. Il faut savoir que l'éthanol est disponible dans plus de 2370 stations à tra-

vers la France et plusieurs stations essence sur le territoire de la CAMVS proposent ce carburant. Enfin, outre ses vertus écologiques, ce biocarburant présente également l'avantage d'être moins cher à la pompe puisque son prix moyen est de 0,66 € le litre (source : DGEC).

Liste des garages homologués :
www.flexfuel-company.com,
www.biomotors.fr

Véhicules compatibles : <http://www.borel.fr/faisabilites/vehicules-realises-gpl.php>

PRÉSENTATION DE LA FUTURE

Maison des Ressources

La Maison des Associations va devenir la Maison des Ressources, ouverte aux associations et aux habitants.

Explications d'Ali Kamèche, adjoint au maire, en charge de ce projet.



▲ « Les échanges sont au cœur de la Maison des Ressources qui permettra notamment de développer les liens entre habitants, associations et élus » indique Ali Kamèche adjoint délégué à la relation avec les usagers, à la participation citoyenne et au développement numérique.

Lys'mag : En quoi consiste la future Maison des Ressources ?

Ali Kamèche : Ouvert à tous, ce lieu sera basé sur l'échange, le partage, la transmission de savoirs et la recherche d'actions innovantes sur des sujets qui nous

permettront d'aider les habitants à s'adapter aux transformations de notre société. Nous sommes dans une époque où les choses changent très vite, où les liens sont parfois plus virtuels que réels. Les défis à relever, notamment sur le plan climatique et écolo-

gique sont énormes. La place prise par le numérique dans la vie quotidienne met de nombreuses personnes en difficulté faute d'en maîtriser les usages, ou faute de matériel et d'accès à internet par exemple. Ce sont l'ensemble de ces thèmes et de leurs enjeux que nous traiterons.

Lys'mag : Quels sont les principaux objectifs de la Maison des Ressources ?

Ali Kamèche : Nous allons créer les conditions pour faire émerger des compétences et un savoir-faire local qui pourra être partagé par tous. Nous proposerons des ressources pour faire ou accompagner toutes les actions qui permettent de favoriser un comportement éco responsable, citoyen et solidaire. Nous souhaitons rendre les habitants acteurs de leur territoire, promouvoir l'initiative, l'autonomie, l'inclusion et développer la démocratie participative et le sentiment d'appartenance à la communauté dammarienne.

Lys'mag : Quelle forme cela va-t-il prendre ?

Ali Kamèche : Nous proposerons des ateliers, des conférences,

« La Maison des Ressources sera aussi un lieu participatif qui accueillera des instances pour les projets municipaux soumis à la consultation ou concertation »

des formations sur l'écologie, le développement durable, l'éco-citoyenneté, le numérique. Nous développerons aussi des actions facilitant le lien entre les habitants ou au sein des familles, comme celles axées sur la parentalité. Tous ces projets seront conçus par la Ville, en s'appuyant sur des partenaires ou des acteurs locaux. Ils pourront également être élaborés par des habitants et des associations locales. Nous interviendrons alors en soutien pour leur mise en œuvre. Pour prendre un exemple récent qui correspond parfaitement à l'ADN de cette future Maison des Ressources, je citerai l'initiative de Touda qui, avec sa collecte et la transformation de vêtements, propose une démarche à la fois écologique et solidaire. Elle a bénéficié d'un accompagnement pour la réalisation de son projet. Nous allons en initier davantage avec et pour les habitants. Nous espérons que les Dammariens seront aussi force de propositions.

Lys'mag : Pouvez-vous nous citer quelques projets ?

Ali Kamèche : Dans le domaine de l'écologie, nous avons plusieurs projets qui visent notamment la réduction des déchets, le recyclage et la réduction de la consommation. Nous allons par exemple proposer des ateliers cuisine avec des produits locaux et un objectif 0 gaspi avec l'utilisation optimum des « restes ».

Nous mettrons en place une grainothèque, des ateliers de permaculture et du fait maison bio sur les produits ménagers ou de beauté. Dans le cadre de cet objectif de récupération et de revalorisation, nous développerons un Repair Café qui est un atelier collaboratif de réparation d'objets animé par des bénévoles. Cette action permettra notamment le recyclage, la récupération de vélos ou d'ordinateurs pour valoriser les pièces détachées et obtenir la remise en état d'autres cycles ou appareils informatiques.

Lys'mag : Vous évoquez l'informatique, et avant la fracture numérique ?

Ali Kamèche : En effet, c'est un véritable enjeu dans la société actuelle où les démarches en ligne et la communication personnelle comme professionnelle utilise en permanence le numérique. Nous allons développer des ateliers pour acquérir les connaissances de base à la bureautique et à internet. Mais il est aussi important de connaître les dérives et les risques, notamment lorsque l'on est parent et que son enfant passe des heures sur les réseaux sociaux. C'est l'objectif de ce que l'on appelle « l'école numérique des parents ».

Lys'mag : Vous dites que le lien et la cohésion sont aussi des objectifs de la Maison des Ressources ?

Ali Kamèche : Oui tout à fait, la Maison des Ressources a aussi pour vocation de favoriser le lien, entre les habitants, mais aussi entre les habitants et les

élus. Ce sera le lieu d'élaboration et de suivi du budget participatif et des instances de consultation pour les projets municipaux qui seront soumis à la consultation ou à la concertation. La cohésion c'est aussi tout ce qui touche l'inclusion, l'assistance aux autres, les liens inter-familiaux. Nous allons par exemple proposer des formations aux gestes qui sauvent. Dans une société où la communication, même au sein des familles n'est pas toujours aisée, nous allons créer une ludothèque, lieu de mise à disposition de jeux de société, souvent assez chers à l'achat ce qui empêche d'en avoir beaucoup. Le jeu a de nombreuses vertus, dont apprendre à respecter les règles, à jouer ensemble, à profiter d'un moment convivial avec en plus des jeux qui appartiendront à tous et devront donc être respectés par chacun pour en permettre l'usage de tous. Un exemple qui illustre bien la philosophie de la Maison des Ressources !

VOUS AVEZ ENVIE DE PARTICIPER À LA MAISON DES RESSOURCES ?

Vous avez une passion pour une activité, un savoir-faire, des compétences, des connaissances, n'hésitez pas à nous contacter à servicecommunication@mairie-dammarie-les-lys.fr ou par téléphone au 01 64 87 44 06 ou 44 23.

MISSION LOCALE

un acteur pour l'emploi des jeunes très sollicité

La crise sanitaire touche de plein fouet les jeunes : isolement social, précarité, détresse psychologique... Elle les handicape aussi fortement dans leurs recherches de stages et d'emplois. Les Missions Locales, acteurs de l'insertion professionnelle, les soutiennent et les orientent dans ce contexte particulièrement difficile.

Ils étaient supposés être la catégorie d'âge la moins touchée par la COVID. S'ils sont moins exposés aux formes graves de la COVID, les 18-25 ans sont la catégorie de la population la plus exposée au chômage et à la précarité. En 2020, le nombre de chômeurs de moins de 24 ans a augmenté de 16 % en un an. Ce chiffre ne devrait malheureusement pas baisser en 2021. Pour les aider dans leur recherche, les Missions Locales du territoire se mobilisent et accompagnent les



« Les jeunes bénéficient d'un accompagnement renforcé pour leur recherche d'emploi » indique Rodolphe Cerceau, conseiller délégué.

jeunes dans leurs démarches. Ils disposent d'entretiens réguliers avec un conseiller pour définir, ou redéfinir leur projet. Ils bénéficient d'entraînement aux entretiens professionnels, d'accompagnement à la rédaction de leur CV, de visites d'entreprises.

« Nous développons plusieurs types d'actions dans un esprit de coaching des jeunes, afin de les préparer au mieux. » précise Rodolphe Cerceau, directeur. Le dispositif Garantie Jeune va encore plus loin, en proposant aux jeunes en situation de grande précarité, un suivi renforcé de 12 mois, durant lesquels ils multiplient les périodes d'immersion en entreprise. « L'accueil physique collectif n'est pas toujours possible durant cette crise sanitaire mais nous déployons d'autres moyens pour maintenir le contact et proposer des solutions vers l'emploi et la formation. Par exemple, le forum de l'emploi s'est fait en 100%



▲ La Mission Locale est accueillie à Dammarie à l'Espace Jeunes.



▲ Le forum de l'emploi et de la formation, fortement impacté par les restrictions sanitaires, a été organisé en virtuel mais aussi en présentiel avec une jauge réduite.

numérique et a été suivi par plus de 1 200 visiteurs. L'accueil individuel est quant à lui assuré en présentiel. » ajoute Rodolphe Cerceau.

RELANCER L'EMPLOI DES JEUNES

A la sortie du premier confinement, un plan de relance à destination des jeunes en recherche d'emploi a été mis en place. Baptisé *1 jeune 1 solution*, il augmente notamment les moyens financiers alloués aux Missions Locales pour permettre une hausse du nombre d'entrées en *Garantie Jeunes*. Au-delà de ce dispositif, les entreprises bénéficient d'une compensation de charges ou d'aides financières pour tout jeune recruté en emploi ou en alternance avec une orientation vers des métiers d'avenir à travers des formations qualifiantes, notamment dans

les secteurs du numérique, du soin ou de la santé. L'objectif de 2021 est la formation de plus de 6 000 infirmiers et de 10 000 aides-soignantes à travers toute la France pour répondre aux besoins croissants dans ce secteur sous tension.

LA MISSION LOCALE À DAMMARIE

La Mission Locale dispose d'une antenne à Dammarie située à l'Espace Jeunes (299, rue Jules Ferry). Vous pouvez prendre contact avec les conseillers au 01 60 56 48 40 afin d'obtenir des informations ou convenir d'un rendez-vous. Ils vous accueillent du lundi au jeudi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

EMPLOIS SAISONNIERS

Selon une enquête de l'Observatoire national de la vie étudiante menée en juillet 2020 sur la condition de vie des étudiants, un tiers des étudiants français rencontrent des difficultés financières depuis le début de la crise.

Les raisons ? Une diminution de ressources liées à l'activité rémunérée. Toujours selon cette même enquête, durant le premier confinement, 36 % des étudiants qui exerçaient une activité rémunérée ont dû l'interrompre et 21 % ont réduit leur activité. La crise sanitaire a marqué un véritable coup d'arrêt à l'activité rémunérée des étudiants avec la disparition des « petits jobs » et des « mi-temps » dont le baby-sitting, les emplois de serveur, cuisinier, dans l'hôtellerie...

Cette année, la Ville crée à nouveau des emplois saisonniers afin de contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes mais aussi de leur permettre de trouver, à proximité de chez eux, une activité rémunératrice. Un certain nombre de ces emplois seront proposés sur une période de 15 jours afin d'offrir une opportunité à plus de jeunes.

Vous avez jusqu'au 8 juin pour remplir un dossier et postuler à recru-saisonnier@mairie-dammarie-les-lys.fr ou par courrier auprès de l'Hôtel de Ville.

Dossier téléchargeable depuis le site de la Ville :
www.mairie-dammarie-les-lys.fr
 rubrique Vie quotidienne / Emploi.

GRUPE « DAMMARIE MA VILLE »

Les 20 et 27 juin prochains vous êtes appelés à voter pour les élections départementales et régionales.

Ces élections sont généralement peu plébiscitées par les Français, pourtant elles ont une réelle importance. Le département comme la région sont deux acteurs majeurs dans l'organisation de notre territoire et de notre quotidien.

Enfant de la Révolution, le Département a été créé le 4 mars 1790 par l'Assemblée Nationale qui poursuivait un objectif de redécoupage des territoires pour en assurer une meilleure administration et une centralisation du pouvoir.

S'il a peu évolué au XIX^{ème} siècle il devient en 1982, avec les lois de décentralisation, une collectivité de plein exercice, autonome et aux missions élargies.

Après avoir été menacé de suppression, il a été

rebaptisé pour faire peau neuve et devenir en 2015 Conseil Départemental.

Il joue par exemple un rôle essentiel en matières de solidarité et d'action sociale, d'enseignement avec les collèges, ou encore en termes d'infrastructures avec les routes départementales.

En 1982 également, 26 ans après leur création, les régions deviennent des collectivités de plein exercice. Après divers projets de fusion, ou de redécoupage, les 27 régions initiales, ne font plus que 13 en 2016, avec l'objectif d'en faire des provinces européennes fortes.

Le rôle de la région se concentre lui davantage sur le développement économique, les transports, l'enseignement secondaire et supérieur, ou encore les programmes européens.

En élisant vos représentants dans ces instances, vous soutenez des projets qui impactent sur

notre territoire dans les prochaines années.

Participer à ces élections, c'est également soutenir des élus locaux, qui connaissent votre département et votre région, qui vous sont plus proches et plus accessibles, et sont les plus à même de prendre des décisions qui vous concernent. C'est défendre aussi la proximité, la réactivité et la souplesse, dont l'intérêt, à bien des égards, et notamment à l'occasion de la crise actuelle, a pu être démontré.

Pour toutes ces raisons, nous espérons que le taux de participation sera significatif.

Voter les 20 et 27 juin, c'est participer à la démocratie à laquelle nous tenons tous.

Sachez en outre qu'un protocole sanitaire très strict à Dammarie vous permettra de voter en toute sécurité.

GRUPE « DAMMARIE CITOYENNE »

Le Plan Local d'Urbanisme va être modifié. Nous vous invitons à regarder les modifications voulues par la majorité et à participer à l'enquête publique jusqu'au 9 juin. L'enjeu est important. Il s'agit de ne plus laisser se construire n'importe quoi, n'importe où. Nous avons conscience que des constructions survenues à partir de 2019 ont causé des dégâts irréparables.

L'emballement démesuré des constructions sur les zones proches de la gare n'a d'ailleurs pas de sens puisque nous avons une réserve foncière sur une partie du Clos Saint-Louis capable, elle, de se soumettre à la construction des quelques 2700 logements exigés par l'État d'ici 2030 et des équipements supplémentaires nécessaires.

Il faut trouver maintenant les solutions respectueuses de l'existant compatibles avec les différents textes de loi sur toutes les zones ayant un fort caractère patrimonial et environnemental.

Malgré tout, textes de loi compris, le maire de La Rochette a su négocier sur l'ancien site de la Sogea, en accord avec l'État et le promoteur, une densité de logements inférieure à ce que la loi lui oblige. Au lieu de 320 logements, le site en aura 130 avec un espace vert de 5000 m².

Si nous pouvons nous réjouir de la volonté de réduire des droits à construire en zone UC et UE, d'études lancées sur les trafics de circulation de certains secteurs, nous sommes inquiets de certaines modifications comme celles portant sur les constructions nouvelles au niveau du rond point de la justice. Comme vous le savez, nous nous opposons à celles-ci (1 hôtel et 3 restaurants) qui sabordent les espaces verts ensauvagés naturellement de l'entrée de ville et ses zones humides captant les eaux de pluie et de ruissellement. Ces projets peuvent être accueillis ailleurs sur la commune.

Nous posons aussi la question du classement de notre réseau de chaleur renouvelable sur des zones pertinentes pour rendre obligatoire son raccordement aux nouvelles constructions.

Une autre modification de PLU fait débat sur notre agglomération à Montereau-sur-le-Jard. Elle vise à permettre l'installation d'un mastodonte du e-commerce avec son entrepôt logistique de 140000 m² (20 terrains de foot). Nous contestons ce modèle économique mondialisé avalisé par la majorité communautaire. Nous refusons la détérioration du quotidien avec la circulation de centaines de camions supplémentaires et le sacrifice des terres agricoles. Cela n'apporte que des pollutions sociales et environnementales.

dammariecitoyenne@gmail.com

GRUPE « UN NOUVEAU SOUFFLE POUR DAMMARIE »

DEJA UN AN !

Depuis 1 an nous participons au conseil municipal (5), commissions (cadre de vie/2, qualité de vie /2, budget/2). Nous avons rencontré des adjoints (éducation, culture, sport) et nous avons obtenu le budget des travaux des écoles. Nous avons écrit 8 articles (2500 caractères maximum). Peu d'espace et de temps de parole, des dossiers reçus très tardivement qui nous empêchent toute analyse approfondie ! Aucune visibilité sur la vie des services !

STATUT D'ÉLU, NOS DROITS

Droit de formation : Depuis 2017, la Caisse des Dépôts finance 20h de formations liées à l'exercice du mandat d'élu (Droit Individuel à la Formation). La demande doit en être faite avant le 20 mai avec 2 mois de délai de traitement. Nous avons donc raté le coche : aucune information à ce sujet ! Le budget formation de la mairie voté est de 5000€/an pour 35 élus.

Nous nous sommes résolus à trouver une formation gratuite : « Droit des élus de l'opposition » ! en septembre.

Droit a un local : À partir de 10 000 habitants, les conseillers municipaux "n'appartenant pas à la majorité municipale" ont droit à un local permanent à partager entre les groupes d'opposition. NOUS ATTENDONS TOUJOURS !

Droit d'expression : « Dans les communes de 3500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale ». Nous souhaitons inscrire dans le règlement intérieur le respect de ce droit légitime (article 2121-27-1 du CGCT pour tous les supports) ... dont Facebook !

Droit au débat : La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit qu'1 fois par an, le 1/10 au moins des membres du C. municipal peut demander un débat « portant sur la politique générale de la commune ».

Vie des services pas de retour de l'audit : un personnel inquiet !

- **PLU :** De nombreuses grues dominent, des constructions partout! Ouvrez l'œil !

- **LOGEMENT :** Expulsions, droit locataires et propriétaires, marchands de sommeil. Nous demandons des marches exploratoires dans la ville pour en parler !

Dans un prochain article nous vous expliquerons nos refus de vote au cours des conseils municipaux ! Pour rappel, nous ne percevons aucune indemnité.

Patricia, Wilfried, Sylvie :
elu.unnouveausoufflepourll@gmail.com

SIGNER AVEC BÉBÉ :

communiquer autrement

Après plusieurs mois d'arrêt, la médiathèque reprend début juin son atelier pour parents et enfants autour de la langue des signes. Nous avons réalisé un reportage à l'occasion de la dernière rencontre. Petit retour en arrière pour vous faire découvrir cette activité originale.



Dans une petite salle cosy, Cyrielle et Christine du pôle jeunesse accueillent les parents et leurs enfants pour un atelier *Signer avec bébé*. L'équipe a été formée à la langue des signes pour bébé et propose de bénéficier de cette expérience étonnante. Dès les premières minutes, les enfants font preuve d'attention, et se montrent fascinés. Pas de pleurs, ni de cris, mais un sentiment de bien-être et de calme. Après une présentation des prénoms de chacun en chanson, alliant gestes et paroles, la séance se poursuit par la lecture de petites histoires, à écouter et à signer. Et ça marche ! Les tout-petits reproduisent rapidement les gestes associés aux mots simples comme « Bonjour »,

« Merci », « Au revoir » ou encore « Bravo ».

UNE AUTRE FAÇON DE S'EXPRIMER

Signer avec bébé, c'est aider son enfant à formuler ses besoins autrement que par la parole. Cette approche a de véritables effets positifs et permet une communication ludique entre parents et enfants, en réduisant les frustrations. « Un bébé, ne sachant pas parler, va s'exprimer différemment, notamment par des pleurs, si sa purée est trop chaude. S'il a appris le signe lié au mot « chaud », il pourra le faire comprendre de cette manière », nous expliquent Cyrielle et Christine. La séance reprend avec des comptines. Lorsqu'un petit caril-

lon de relaxation retentit, tous les enfants sont captivés et apaisés. « Je viens pour la deuxième fois. Je signe avec mon enfant chaque jour, notamment lors du repas, ce qui rend ce temps plus calme », indique Virginie, l'une des mamans présentes avec son compagnon.

ET SI VOUS TENTIEZ L'EXPÉRIENCE ?

« J'ai découvert cet atelier et je suis vraiment très impressionnée », explique Yasmina. Les enfants sont très concentrés et à l'écoute ». En fin de séance, les enfants jouent tranquillement. Leurs parents leur proposent des ouvrages à signer, sélectionnés par la médiathèque. « Chaque enfant évolue à son rythme », précise Cyrielle. Il ne faut pas l'obliger à signer s'il n'en a pas envie mais cette approche séduit aujourd'hui de nombreux parents alors n'hésitez pas à participer au prochain atelier ! ».

SIGNER AVEC BÉBÉ

Médiathèque - Samedi 5 juin à 10h
Infos et réservations : 01 64 87 49 20



ÉLECTIONS RÉGIONALES & DÉPARTEMENTALES

2021

20 & 27 JUIN 2021

Procuration simplifiée depuis maprocuration.gouv.fr

Vérifier sa situation électorale ainsi que son bureau de vote
sur le site service-public.fr

